

Section SNES-SNEP-FSU
Lycée Jean Jaurès
Montreuil

Montreuil le 25 mai 2020

A l'attention de Monsieur le Recteur de l'Académie
de Créteil.

A l'attention de Monsieur le Doyen des IA-IPR
A l'attention de Mesdames, Messieurs les IA-IPR
S/C de Madame la Proviseure
du lycée Jean Jaurès

Objet : fin d'année
baccalauréat

Monsieur le Recteur,
Monsieur le Doyen,
Mesdames, Messieurs,

Le 3 avril dernier, le Ministre Jean-Michel Blanquer a annoncé de nouvelles modalités pour la session 2020 du baccalauréat. Mais aujourd'hui, les lycéen-nes de Terminale dont la moyenne des notes de contrôle continu des deux premiers trimestres et des notes des épreuves anticipées est inférieure à 8/20, restent largement dans le flou, et leurs enseignant-es aussi.

D'après un document de la DGESCO, les conseils de classe du troisième trimestre doivent valider la moyenne trimestrielle et la moyenne annuelle. Ce même document précise que *"cette moyenne annuelle [...] sera généralement déterminante pour la note attribuée à l'épreuve correspondante par le jury de baccalauréat"*. La DGESCO donne aux chefs d'établissement un certain nombre de consignes qui, dans la réalité, ne déterminent en rien la marche à suivre à l'égard des moyennes annuelles. Il faut informer *"dans les meilleurs délais les équipes [...] de ces dispositions et de la procédure mise en place"*, et organiser *"des réunions de reprise pour informer les équipes pédagogiques sur le rôle particulier du livret scolaire / dossier de contrôle continu cette année"*.

Au lycée Jean-Jaurès, les conseils de classe de Terminale ont lieu les 25, 26 et 27 mai, alors que lycée n'a pu rouvrir. Aucune concertation des équipes n'a pu avoir lieu.

Comment comprendre ce "généralement" qu'évoque la DGESCO ?

Les conseils de classe disposeront-ils d'une marge de manoeuvre pour modifier ces moyennes ?

En série ST2S, qu'est-ce qui se substitue à l'épreuve du projet technologique ? Les notes de conduites du projet technologique seront-elles prises en compte pour le baccalauréat ?

Il nous semble profondément injuste qu'un cadre clair n'ait pas été donné à l'établissement des notes de contrôle continu dès le début du processus. Certes, la DGESCO prévoit que le jury harmonisera les moyennes annuelles. Mais cela va arriver bien tard pour les élèves : celles et ceux convoqué-es aux oraux de rattrapage ne le sauront finalement que le 7 juillet ! Ce n'est certes pas plus tard que si le baccalauréat s'était déroulé normalement. Mais rien n'est normal dans la session 2020, et c'est faire bien peu de cas des élèves que de ne pas leur permettre de préparer, dès maintenant, les épreuves du second groupe.

Nous attendons de nos Inspections qu'elles nous mettent en situation, sans tarder, de les y aider.

Les élèves de Première devant passer l'épreuve orale de l'EAF sont aussi maintenus dans une incertitude prolongée.

Si l'épreuve orale se tient, comment penser qu'ils-elles ont pu s'y préparer, après deux mois et demi sans cours en présentiel ? Aucune préparation sérieuse à un examen ne peut avoir lieu dans ces conditions. Si les cours reprennent, ce ne sont pas trois semaines qui suffiront à combler ce manque ; d'autant plus que les capacités d'accueil seront limitées et que pour le moment, on n'a pas d'idée précise du nombre d'heures de cours de français que chaque élève pourra avoir. À toutes ces difficultés, l'allègement des listes ne semble pas une réponse suffisante.

Si d'autre part l'épreuve orale est annulée, par quoi sera-t-elle remplacée ?

Là encore, cela ne doit pas être à leur désavantage ; or, la moyenne des deux premiers trimestres n'est pas représentative pour beaucoup d'entre eux, qui avaient réalisé déjà une progression entre ces deux trimestres, et étaient en voie de progresser encore au troisième trimestre, et à l'examen lui-même. Ceux-là, et ils sont nombreux, sont nettement lésés par le remplacement de l'épreuve finale par un contrôle continu sur deux trimestres, ne prenant pas en compte leur progression. Quelles solutions sont envisagées pour réduire ou compenser ce préjudice ?

Il nous paraît urgent d'avoir des réponses à ces questions .

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, Monsieur le Doyen, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs pédagogiques régionaux l'expression de notre total dévouement au service public d'éducation.

Pour la section SNES-SNEP-FSU
du lycée Jean Jaurès.

Copies : envoi direct
sections syndicales départementales et académiques.